

Ordre du jour :

• **Vote des comptes de gestion 2021**

Le conseil municipal approuve les 3 compte de gestion (commune, l'eau et l'assainissement, photovoltaïque) pour l'exercice 2021 à **10 pour**

• **Votes des comptes administratifs 2021**

Compte administratif principal : 9 pour

Section Investissement : Résultat de clôture 2021 : 137 506,29

Section Fonctionnement : Résultat de clôture 2021 : 127 174,57

Compte administratif annexe pour l'Eau et l'Assainissement : 9 pour

Section Investissement : Résultat de clôture 2021 : 173 761,85

Section Fonctionnement : Résultat de clôture 2021 : 22 057,14

Compte administratif annexe pour le Photovoltaïque : 9 pour

Section Investissement : Résultat de clôture 2021 : 21 860,40

Section Fonctionnement : Résultat de clôture 2021 : 2 546,20

• **Affectation des résultats**

Le compte administratif principal présente un excédent de fonctionnement de clôture de **127 174,57 €**

Le conseil municipal, **10 pour**, décide que l'affectation de cet excédent restera en fonctionnement.

Le compte administratif de l'Eau et de l'Assainissement présente un excédent de fonctionnement de clôture de **22 057,14 €**. Le conseil municipal, **10 pour**, décide que l'affectation de ce déficit restera en fonctionnement.

Le compte administratif du Photovoltaïques présente un excédent de fonctionnement de clôture de **2 546,20 €**

Le conseil municipal, **10 pour**, décide que l'affectation de cet excédent restera en fonctionnement.

• **Taux d'imposition 2022**

Le conseil municipal vote les taux suivants : **10 pour**

Taxe foncière (bâti) : 38.11 % - Taxe foncière (non bâti) : 48.38 %

• **Vote des budgets primitifs 2022**

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2022 arrêtés à :

Budget de la Commune : 10 pour

Fonctionnement Dépenses : 480 795.00 € Fonctionnement Recettes : 480 795.00 €

Investissement Dépenses : 205 962.00 € Investissement Recettes : 205 962.00 €

Budget Service Eau et Assainissement : 10 pour

Fonctionnement Dépenses : 92 854.00 € Fonctionnement Recettes : 92 854.00 €

Investissement Dépenses : 223 985.00 € Investissement Recettes : 223 985.00 €

Budget Photovoltaïque : 10 pour

Fonctionnement Dépenses : 7347.00 € Fonctionnement Recettes : 7347.00 €

Investissement Dépenses : 24 593.40 € Investissement Recettes : 24 593.40 €

• **Attribution de la DSP du camping**

Le Conseil Municipal, **9 pour** (M. Petit étant partie prenante, il ne prend pas part au vote)

Décide d'attribuer la délégation de service public du camping à Mme PETIT Estelle

Fixe la redevance annuelle à 2 200 €

Autorise M. le maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette DSP.

- **Suppression de la régie du camping**

Le conseil municipal **10 pour** décide de dissoudre la régie du camping.

- **Demande d'achat de voirie communale de Mr et Mme BRUN Clément au nom de la SARL MPB**

Le conseil municipal, **10 pour**, décide de lancer l'enquête publique préalable au déclassement du bien sis avenue de la gare au Pont d'Alleyras du domaine public communal, et autorise Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

- **Demande de location de l'ancienne cure**

Le Conseil Municipal, décide, **10 pour**, d'accepter la demande de location à compter du 1^{er} mars 2022, de fixer le loyer à 80 € par mois sans les charges, de fixer la caution à 80 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail avec une tacite reconduction

- **Facturation des travaux de génie civil réalisés par la commune pour l'extension de la basse tension**

Le Conseil Municipal, décide, **10 pour**, d'autoriser Monsieur le Maire à facturer, si les travaux peuvent être réalisés par les services municipaux, au coût réel, les fournitures nécessaires pour chaque réalisation de travaux de génie civil pour l'extension de la basse tension, que la main d'œuvre et l'ouverture de tranchée reste à la charge de la commune, que les tarifs seront révisés en fonction des augmentations des fournitures et d'autoriser Monsieur le Maire à facturer, si les travaux ne peuvent pas être réalisés par les services municipaux, le montant demandé à la commune par le prestataire extérieur.

- **Travaux d'extension basse tension pour la maison ROUSSEL Guillaume**

Le Conseil Municipal, décide, **10 pour**, d'approuver l'avant-projet d'extension Basse Tension présenté par Monsieur le Maire, de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la HAUTE-LOIRE, auquel la commune est adhérente, de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à : 740 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental, d'inscrire à cet effet la somme de : 740 € au budget primitif.

- **Instauration de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par les opérateurs de communications électroniques et confiant au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire la collecte, la gestion et le contrôle de ladite redevance**

Le Conseil Municipal, **10 pour**,

Décide d'instaurer la RODP due par les opérateurs de communications électroniques sur le territoire de la commune d'ALLEYRAS ;

Décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité à savoir, pour 2021 :

Décide de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics ;

Décide de confier au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire la collecte, la gestion et le contrôle des RODP télécommunications dues sur le territoire de la commune d'ALLEYRAS ;

Habilite le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire à représenter la commune d'ALLEYRAS auprès des opérateurs

Charge le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire du recouvrement des RODP

télécommunications dues en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes ;

Autorise le Maire à signer tous documents afférents à la mise en application de cette délibération.

- **Mission d'assistance entre le Département et la commune pour la réhabilitation de la cure en logement communal**

Le conseil municipal, **10 pour**, décide de donner mandat de mission à InGE43 pour le projet de réhabilitation de la cure en logement communal et autorise Mr le Maire à signer la convention proposée et tous documents relatifs à cette mission

- **Demande de subvention de l'association « vive le train Cévenol »**

Le Conseil Municipal, **10 pour**, décide d'accorder à l'association « Vive le train Cévenol » une subvention de 100 €.

- **Convention d'assistance technique du Département en matière d'assainissement et de protection de la ressource en eau potable pour 2022**

Le Conseil Municipal, **10 pour**, valide la convention d'assistance technique du Département en matière d'assainissement et de protection de la ressource en eau potable pour 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

- **Convention d'adhésion aux missions « Assistance progiciels » et « Dématérialisation des procédures »**

Le conseil municipal, décide ,**10 pour**, que l'adhésion aux missions « Assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures » proposée par le Centre de gestion de Haute-Loire est acceptée pour la durée de la convention. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention, à l'exécuter, conclure tout acte et/ou avenant en découlant et à engager les frais y afférents.

- **Convention d'adhésion au dispositif de signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, et d'agissements sexistes**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **9 contre 1 abstention (Rodde Madeleine)** de ne pas adhérer à ce dispositif.